

DE L'ÉVALUATION DE NOS PROGRAMMES À L'ÉVALUATION DE NOS INSTITUTIONS, UN CHANGEMENT DE PARADIGME

ATELIER 3 : « COMMENT RÉALISER SON PLAN D'ACTION ? COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ? »

1. MÉTHODOLOGIES (DÉVELOPPÉES, TESTÉES ET ABANDONNÉES)

- S'approprier les recommandations des experts qui s'inscrivent dans les thématiques et enjeux de l'institution (plan stratégique). Ce lien facilitera l'implication des autorités mais également des membres de l'institution. Ne surtout pas réinventer la roue si des actions ont déjà été mises en place dans le cadre du plan stratégique. Ne pas hésiter à faire, dans le plan d'action, le lien avec les autres plans institutionnels ou objectifs déjà abordés dans d'autres démarches.
- Faire l'inventaire des traces et documents produits lors de la mise en œuvre du plan (*evidence proved* des actions réalisées).
- Découper l'action en étapes et définir un planning pour chacune de ces étapes. Organiser une réunion à chacune des étapes importantes pour vérifier l'avancement de l'action.
- Demander un reporting par porteur d'action et assurer un reporting consolidé à des échéances fixes (par exemple, 2x / an).
- Partir des plans d'action programmatiques pour faire ressortir les éléments institutionnels déjà identifiés et peut-être même mis en place.

2. ACTEURS À MOBILISER

- Intégrer les étudiants dans la démarche dès la conception du plan d'action.
- Créer un comité de pilotage composé de personnes de terrain (se réunissant de façon régulière afin que le comité puisse être efficace).
- Décider des porteurs de l'action (personnes qui réalisent l'action) différents du responsable stratégique ; ce dernier agira plutôt comme sponsor et aidera le porteur. La définition d'un porteur permet de faire une coordination plus efficace des actions : échéances, rappel, méthodologie, etc.
- Définir clairement la responsabilité des organes décisionnels vis-à-vis du suivi du Plan d'action ; en termes de soutien, de reddition des comptes (quoi, vers qui ?).

3. OUTILS (DÉVELOPPÉS, TESTÉS OU ABANDONNÉS)

- Utiliser un outil collaboratif de gestion et de suivi du plan d'action (ex. : Asana).
- Avoir un tableau de bord ou *balanced scorecard* permettant de suivre l'avancement des actions.
- Constituer une base de données structurée en lien avec les axes stratégiques.
- Proposer des modèles de fiches par action ou projet pour suivre l'évolution de ceux-ci.

- Prévoir un espace d'archivage de tous les documents en lien avec le Plan d'action afin d'avoir les *evidence proved* nécessaires.

4. POINTS DE VIGILANCE

- Limiter le nombre d'actions et définir un degré de priorité.
- Relier les actions aux recommandations des experts et aux ESG afin de s'assurer de la pertinence des actions et de leur nécessité.
- Travailler de manière décloisonnée en assurant une implication du terrain.
- Assurer la systématisation et la cohérence de la mise en œuvre du plan d'action (les actions identifiées doivent se renforcer et ne jamais se contredire).
- Veiller à avoir une granularité dans les actions (des informations trop générales compliquent l'exécution, soyez concrets).
- Différencier les outils utilisés pour faire de la gestion des actions et les outils utilisés pour faire la reddition des comptes, afin de ne pas créer un outil trop complexe.

5. TRUCS ET ASTUICES

- Si vous avez défini votre plan d'action sur base des ESG ou de thématiques spécifiques, veillez à avoir des équipes composées en fonction des thématiques à aborder.
- Faire une version pour l'interne et une pour l'externe (avec des granularités et des degrés de visibilité différents).
- Collaborer avec les personnes qui travaillent à la fois à la stratégie globale de l'institution et les personnes qui interviennent dans l'opérationnel afin de s'assurer que les actions sont现实istes et surtout répondent aux besoins identifiés.
- Avoir des actions en lien directement avec la Qualité.
- Communiquer régulièrement sur le suivi des actions mises en place.
- S'assurer d'une compréhension partagée de la vision et des missions de l'établissement au regard des recommandations formulées par les comités d'experts.
- Sélectionner les recommandations pertinentes et les transformer en actions pour les intégrer dans le plan d'action.
- Définir la méthodologie de suivi du plan d'action en amont afin d'avoir des indicateurs de suivi pertinents et cohérents.
- S'accorder de la souplesse pour adapter la mise en œuvre des actions (sur base des réalités de terrain, celles-ci nécessiteront peut-être quelques adaptations).